

Fonds de placement

Documentation relative aux classes de produits

Le présent document vous informe sur les caractéristiques, les avantages et les risques des fonds de placement. Ces informations sont destinées à vous aider à prendre vos décisions de placement. Votre conseiller clientèle se tient à votre disposition pour vous fournir des explications complémentaires.

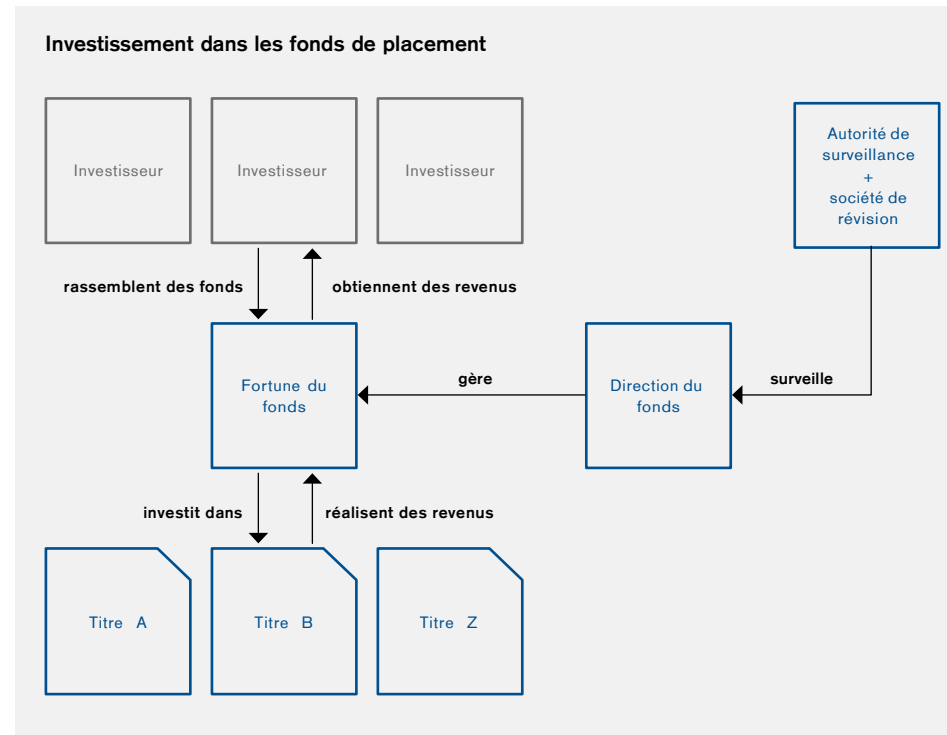
Caractéristiques

La fortune d'un fonds de placement rassemble les fonds de plusieurs investisseurs. Ces fonds sont investis dans diverses valeurs patrimoniales telles que des placements sur le marché monétaire, des obligations, des actions, des matières premières ou de l'immobilier.

La direction du fonds prend les décisions concrètes d'investissement conformément aux prescriptions (stratégie de placement). Il existe également des exchange traded funds (ETF), qui répliquent généralement un indice de manière passive (c.-à-d. sans sélection active des sous-jacents) et sont négociés en bourse.

Exemples de fonds de placement courants

Fonds de placement, fonds de fonds, fonds immobiliers et ETF.



Avantages éventuels

- Diversification
- Protection complète de l'investisseur (patrimoine séparé, réglementation)
- Gestion professionnelle du fonds
- Possibilité d'investissement dans des marchés généralement difficiles d'accès pour les investisseurs privés
- Possibilité d'investir avec une mise de fonds minimale
- Liquidité importante
- ETF: haut degré de transparence et frais de gestion réduits

Risques éventuels

- Risque de marché
- Risque de crédit (risque de contractant pour les ETF basés sur swaps)
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque d'erreur de suivi

Autres caractéristiques

Classification des fonds de placement

L'univers des fonds de placement peut être décrit comme suit:

- Les **fonds du marché monétaire** investissent dans un portefeuille diversifié de titres du marché monétaire ou de placements à revenu fixe de courte durée tels que: placements à terme, treasury bills, obligations d'entreprise/d'Etat, etc.
- Les **fonds obligataires** investissent dans un portefeuille diversifié d'obligations à revenu fixe et variable.
- Les **fonds en actions** investissent selon leur stratégie, p. ex. dans des actions de PME ou de plus grandes entreprises d'un pays déterminé ou d'un espace économique.
- Les **fonds avec placements alternatifs** sont des fonds de placement investissant dans des placements alternatifs (matières premières, immobilier, etc.):
 - Les **fonds de matières premières** investissent en général dans un portefeuille diversifié de matières premières par l'intermédiaire d'actions, d'obligations, de produits structurés ou de dérivés. Vous trouverez davantage d'informations dans la documentation dédiée aux risques liés aux matières premières proposée par Credit Suisse (Suisse) SA.
 - Les **fonds immobiliers** investissent dans des objets de rendement (p. ex. immeubles commerciaux) ou dans des ensembles résidentiels importants. Vous pouvez acheter un fonds immobilier seulement moyennant un agio, soit une prime par rapport à la VNI. Vous trouverez davantage d'informations dans la documentation dédiée aux risques liés à l'immobilier proposée par Credit Suisse (Suisse) SA.
- Les **fonds stratégiques** investissent dans un portefeuille diversifié de produits du marché monétaire, d'obligations, d'actions ou de placements alternatifs.

Avantages éventuels

Diversification

Les fonds de placement diversifient le risque d'un placement individuel par des investissements dans un vaste portefeuille de sous-jacents: actions, obligations, matières premières, etc.

Protection complète de l'investisseur

D'un point de vue légal, un fonds de placement/ETF constitue un patrimoine séparé, qui ne fait pas partie de la masse en faillite en cas d'insolvabilité de l'émetteur.

Les fonds de placement/ETF sont en outre des instruments de placement réglementés, et contrôlés par l'Autorité de surveillance compétente selon les règles applicables dans le pays où ils sont domiciliés (en Suisse, par la FINMA).

Nouveaux marchés et gestion professionnelle

Vous pouvez aussi accéder, par l'intermédiaire d'un fonds de placement, à des catégories de placement ou à des marchés peu accessibles aux investisseurs privés, comme les marchés émergents sans pour autant n'avoir à influencer sur la gestion. Cette dernière sera effectuée par une gestion de fonds professionnelle selon la stratégie de placement définie.

Montants d'investissement réduits

Les fonds de placement vous permettent d'investir avec une mise de fonds minimale dans des portefeuilles très diversifiés.

Liquidité importante

Si vous souhaitez revendre, vous pouvez à tout moment rendre à la société de fonds vos parts de fonds de placement à la valeur nette d'inventaire (VNI) ou, comme pour les exchange traded funds (ETF), les vendre sur un marché régulé. S'agissant des fonds de placement, le calcul du prix a lieu une fois par jour; pour les ETF, en continu, à la bourse.

Particularités des exchange traded funds

Les exchange traded funds (ETF) sont des fonds de placement sans limitation de durée cotés en bourse. Ils sont négociés en permanence pendant les heures d'ouverture de la bourse.

Comme les fonds de placement classiques, les ETF investissent dans des classes d'actifs telles que les actions ou les obligations et se négocient à un prix proche de la VNI des sous-jacents. Aussi le prix des ETF varie-t-il au cours d'un jour de négoce.

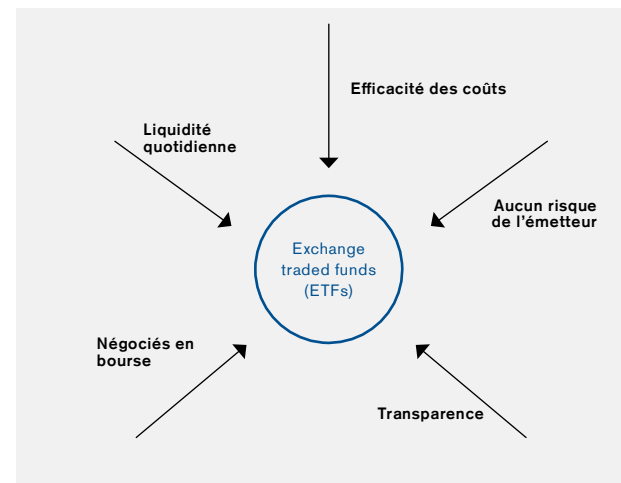
Contrairement aux fonds traditionnels, les ETF ne sont pas, dans cette documentation sur les classes de produits, considérés comme activement gérés par la direction du fonds mais répliquent passivement un indice.

Comme pour les fonds de placement classiques, le capital investi constitue un patrimoine séparé qui ne tombe pas dans la masse en faillite en cas d'insolvabilité de l'émetteur (pas de risque de l'émetteur). A cet égard, il convient de ne pas confondre les ETF avec les exchange traded notes (ETN) et les exchange traded commodities (ETC), qui sont des reconnaissances de dette et comportent donc un risque de l'émetteur.

Haut degré de transparence et frais de gestion réduits

En général, un ETF vise à répliquer à l'identique un indice déterminé. Vous pouvez ainsi connaître à tout moment la composition du fonds (transparence élevée).

Les ETF sont peu coûteux, car ils sont négociés sans supplément d'émission ni de rachat et sont assortis des frais de négoce habituels. De plus, les frais de gestion sont inférieurs à ceux associés aux fonds classiques.



Types particuliers d'ETF

Il existe aussi des types particuliers d'ETF: par exemple les ETF basés sur des swaps, à effet de levier ou inversés.

Les ETF basés sur des swaps répliquent un indice par le biais de swaps (opérations d'échange).

Les ETF à effet de levier répliquent un indice, mais recourent, en plus du capital des investisseurs, à du capital emprunté pour obtenir des rendements plus élevés.

Les ETF inversés permettent de participer à l'évolution négative de l'indice sous-jacent.

Ces produits possèdent certaines caractéristiques spécifiques présentant, le cas échéant, de grandes différences par rapport aux ETF standards. C'est pourquoi ils peuvent comporter un risque accru.

Vous trouverez les caractéristiques détaillées des types particuliers d'ETF dans les descriptifs de chaque produit et la documentation correspondante sur le fonds.

Risques éventuels

Perte potentielle

Dans le cadre d'un placement dans un fonds de placement/ETF, l'investisseur peut subir une perte si la valeur du fonds baisse au-dessous du prix d'achat. Grâce à la répartition des risques entre de nombreux sous-jacents, la probabilité d'une perte totale est relativement minime.

Risque de marché

L'investisseur supporte le risque de baisse de la valeur du fonds de placement/ETF au cours de la durée de placement, laquelle peut être due à des fluctuations du prix de marché des sous-jacents (p. ex. actions, taux d'intérêt, monnaies ou matières premières).

Risque de crédit

Risque de contractant pour les ETF basés sur des swaps

Les ETF basés sur des swaps ne répliquent pas un indice par l'achat des composants de ce dernier, mais par le biais d'opérations d'échange (swaps). Un contractant swap – en général une autre banque – s'engage alors à payer la performance de l'indice de l'ETF correspondante. Le risque de contractant qui en résulte pour l'ETF est limité, conformément à la réglementation actuelle, à 10% de la fortune du fonds.

Information juridique importante

Le présent document a été rédigé par Credit Suisse (Suisse) SA, avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Il est établi exclusivement à titre informatif et réservé à l'utilisation du destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'acquisition ou de vente d'instruments financiers ou de prestations bancaires et ne dispense pas le destinataire de se faire sa propre opinion. Il est recommandé au destinataire d'examiner ces informations, le cas échéant avec l'aide d'un conseiller, du point de vue de la compatibilité avec sa situation personnelle et sous celui des conséquences juridiques, réglementaires, fiscales, etc. Credit Suisse (Suisse) SA ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité de ce document et ne saurait être tenu responsable des pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Le présent document reflète les opinions de Credit Suisse (Suisse) SA au moment de sa rédaction; celles-ci peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. La reproduction partielle ou intégrale du présent document sans l'accord écrit préalable de Credit Suisse (Suisse) SA est interdite. Il est expressément stipulé que ce document ne s'adresse pas aux personnes soumises à une législation leur interdisant l'accès à de telles informations du fait de leur nationalité ou de leur domicile. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ce document ou une copie de ce dernier aux Etats-Unis ou de le remettre à une personne US.

La présente information ne peut contenir l'intégralité des risques liés aux instruments financiers. C'est pourquoi l'investisseur doit se référer, pour obtenir des renseignements exhaustifs, à la documentation spécifique au produit ainsi qu'à la brochure de l'Association suisse des banquiers sur les «Risques particuliers dans le négoce de titres (2008)» (disponible sur le site de l'Association suisse des banquiers: www.swissbanking.org/fr/home/shop.htm). La documentation spécifique au produit est disponible sur demande auprès de votre conseiller clientèle.

Risque de liquidité

La liquidité d'un fonds de placement/ETF est déterminée par celle des sous-jacents. En cas d'illiquidité de ces derniers, le rachat de parts de fonds peut être suspendu pour une période déterminée par le fonds. Dans certaines circonstances, le fonds peut aussi être liquidé.

Risque de change

L'investisseur peut être exposé à un risque de change lorsque (i) les sous-jacents sont négociés dans une autre monnaie que le fonds de placement/ETF ou que (ii) le fonds est émis dans une autre monnaie que sa monnaie d'origine. Vous trouverez davantage d'informations dans la documentation dédiée «Risque de change» établie par Credit Suisse (Suisse) SA.

Risque d'erreur de suivi

Les rendements d'un fonds de placement/ETF peuvent être inférieurs à ceux de l'indice sous-jacent ou du benchmark en raison des frais de gestion occasionnés.

Autres aspects en matière de risque

L'investisseur peut également être exposé à d'autres types de risques. Par exemple, les fonds de placement peuvent investir dans des placements émanant de pays émergents, ainsi que dans des matières premières ou de l'immobilier. Vous trouverez davantage d'informations sur les risques qui y sont associés dans la documentation spécialisée établie par Credit Suisse (Suisse) SA.